

PV
CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2013

En exercice : 29
Présents : 25
Votants : 28
Date de la convocation : 12 septembre 2013
Date de l'affichage : 12 septembre 2013

L'an deux mille treize le dix-huit septembre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Bois le Roi, sous la Présidence de Madame DELPORTE, Maire.

Étaient présents (25): Mme DELPORTE, M. SEUILLOT, Mme LE QUELLENEC, M. NIVERT, Mme GRIZARD, M. MONPERT, Mme CLAUDET, MM. MAUBERT, TACCON, Mme BELMIN, MM. LECLERCQ, LEFEVRE, Mme PARKER, M. MALVOISIN, Mme DEKKER, MM. DINTILHAC, CAMISULI, Mme PRUZINA, M. REMY, Mme GUERLOT, MM. LEBEGUE, QUIOC, DAMOUR, BONY, Mme GIRE

Procurations (3): M. ALEMANY à M. MALVOISIN
Mme DUCHENNE à Mme PRUZINA
M. ANGELIS à M. CAMISULI

Absents excusés (1): Mme BLAIS-PERRIN

Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 10 juillet 2013

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 4 (Mme PARKER, MM LEBEGUE, QUIOC, DAMOUR) souhaitent s'abstenir car ils étaient absents lors du conseil municipal du 10 juillet 2013

Décisions municipales

N°	Date de la décision	Objet	Montant
13-06	16/07/2013	Portant attribution du marché pour la réalisation d'une AVAP	montant du marché : 64.070,00€HT ; 76.627,72€TTC
13-07	16/07/2013	Portant attribution du marché de travaux d'assainissement et d'enfouissement rue Foch/Chapelle	Lot 1 : 386 620,00 € HT 462.397,52€ TTC ; Lot 2 : 234 228.44 € HT soit 280.208,97 € TTC
13-08	01/08/2013	Portant clôture d'une régie d'avance - journées oxygènes	
13-09	01/08/2013	Portant clôture d'une régie d'avances et de recettes - activités loisirs organisées pour les pré-adolescents	
13-10	07/08/2013	Portant nomination d'un régisseur titulaire et d'un régisseur suppléant pour l'encaissement des droits de place du vide-grenier	
13-11	29/08/2013	Portant au diagnostic par un architecte des fissures observées sur l'Eglise	8372,00€HT 8372,00€TTC

Le 27 septembre 2013 à 9h00, dans le cadre du dossier sur l'AVAP, est programmée une visite des lieux en compagnie des adjoints chargés du suivi.

Les travaux du carrefour Chapelle/Foch débuteront durant les vacances de la Toussaint. Les travaux du carrefour Foch/Chapelle obligent à prévoir une déviation.

1. CREATION DE POSTE – ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que suite à une augmentation des inscrits au sein de l'Accueil de Loisirs, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint d'animation de 2ème classe à temps complet. Cette création emporte fermeture d'un poste d'adjoint d'animation de 2ème classe à temps non complet.

Ce nouveau poste sera subventionné à 75% dans le cadre des contrats avenir. Les contrats d'avenir ouvrent droit à une formation dispensée soit par l'employeur soit par des organismes extérieurs en fonction des besoins de l'agent.

Le CTP a émis un avis favorable le 18/09/2013.

Madame le Maire précise que tous les enfants, qui étaient inscrits sur liste d'attente à la date de la rentrée, seront accueillis au sein de l'ALSH.

Madame le Maire soumet à l'avis du Conseil municipal la création de ce poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe et l'autorisation de prendre toutes mesures nécessaires à la présente délibération.

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

2. CREATION D'EMPLOIS POUR BESOIN OCCASIONNEL

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la nécessité de créer six postes d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps incomplet afin de combler des besoins occasionnels pour les fonctions suivantes :

- Assurer la surveillance des enfants lors des temps périscolaires.
- Assurer une activité lors des Temps d'Activité Périscolaires (TAP).

Le CTP a émis un avis favorable le 18/09/2013.

Madame GUERIoT s'interroge sur le terme « occasionnels ».

Madame le Maire précise que la création de ces postes permettra également de faire face aux éventuelles absences d'agents permanents.

Madame le Maire soumet à l'avis du Conseil municipal la création de ces postes d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps non complet et l'autorisation de prendre toutes mesures nécessaires à la présente délibération.

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

3. ACTIVITES PERISCOLAIRES – GRATUITE de la halte Garderie pour les bénévoles

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que certaines activités dans le cadres des rythmes scolaires sont proposées par des parents bénévoles.

Ces mêmes parents sont susceptibles de bénéficier également de l'accueil de leurs enfants au sein de la halte-garderie municipale.

Madame le Maire propose de leur offrir la gratuité de la halte-garderie le temps de leurs activités périscolaires.

Madame PARKER préférerait qu'il soit précisé que la gratuité sera appliquée le temps nécessaire à l'activité et pas seulement le temps de leurs activités.

Monsieur MALVOISIN demande ce qu'il en est des assurances pour ces personnes.

Madame le Maire précise que les bénévoles participants à des missions municipales sont à ce titre couverts par l'assurance municipale, comme le sont les bénévoles du 1000 Pattes.

Madame GIRE est gênée que des statuts différents s'appliquent aux personnes exerçant la même activité et préférerait que tous soient indemnisés.

Madame le Maire précise que le statut de certaines personnes ne permet pas de les indemniser, ce qui motive cette proposition afin d'éviter de faire supporter à ces bénévoles des coûts de garde d'enfants durant le temps qu'ils nous consacrent.

Madame le Maire sollicite l'accord du Conseil municipal pour offrir la gratuité de la halte-garderie aux bénévoles dans le cadre des rythmes scolaires, le temps nécessaire à leurs activités, et l'autorisation de prendre toutes mesures nécessaires à la présente délibération.

Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

4. CLOTURE REGIES D'AVANCES ET DE RECETTES – ACCUEIL DE LOISIRS

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une régie d'avances pour l'Accueil de loisirs a été créée par délibération n° 95-46 en date du 25 octobre 1995 et qu'une régie de recettes a été créée par délibération n°71-06 en date du 23 avril 1987.

Ces régies ne servent plus, il est donc proposé de les clôturer.

Madame le Maire sollicite l'accord du Conseil municipal pour clôturer la régie d'avances de l'Accueil de loisirs ainsi que la régie de recettes et l'autorisation de prendre toutes mesures nécessaires à la présente délibération.

Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

5. RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES – DEMANDE DE SUBVENTION

Madame le Maire explique que, suite au diagnostic réalisé par la CAF sur les besoins en matière de petite enfance sur le territoire du Pays de Seine, il apparaît qu'il n'y a pas de déficit de l'offre de garde.

Toutefois, un lieu de regroupement et des animations avec les assistantes maternelles indépendantes ou en association et les enfants qui leur sont confiés, ainsi qu'un lieu ressource pour les parents, semble nécessaire. Il s'agit donc de mettre en place un Relai Assistante Maternelle (RAM), en mutualisant les locaux de l'ALSH, avec l'appui de la CAF et du Conseil Général notamment.

La commission petite enfance a travaillé sur un projet qui est joint en annexe.

Monsieur TACCON demande si l'éducatrice jeune enfant fait déjà partie de nos agents ou sera recrutée à cet effet.

Madame le Maire précise qu'il s'agira d'un recrutement. Les deux premières années la CAF et le Conseil Général versent des aides au fonctionnement à hauteur de 96%.

Monsieur MONPERT demande si les assistantes maternelles pourront participer ensemble aux ateliers.

Madame le Maire précise que les 29 assistantes maternelles de la commune ne pourront pas être présentes en même temps, l'animatrice du RAM pourra accueillir maximum 5 assistantes maternelles accompagnées des enfants qu'elles gardent. Un planning de rotation devra être instauré, indépendamment de l'appartenance ou pas des assistantes à une association existante.

Monsieur MONPERT s'étonne de voir apparaître dans l'étude que près de 40% des couples de Bois le Roi n'ont pas d'enfants.

Madame le Maire demande l'accord du Conseil pour solliciter les subventions auprès des différents partenaires et l'autorisation de prendre toutes mesures nécessaires à la présente délibération.

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

6. RETROCESSION VOIRIE – LOTISSEMENT BELLERIVE

Madame le Maire explique que par délibérations n°6074 en date du 16 octobre 1980 et n°6145 en date du 1^{er} juin 1981, la Conseil municipal s'était engagé à intégrer dans le domaine public la voirie et les réseaux du lotissement « Bellerive ».

Madame le Maire précise que par voirie il faut entendre la chaussée, les espaces verts sont entretenus par les riverains qui souhaitent les conserver. Les réseaux ont été clairement identifiés, ce qui nous permet de finaliser ce dossier. Les plans sont joints en annexe.

Monsieur CAMISULI, qui réside dans ce lotissement et a travaillé sur ce dossier en tant que représentant des riverains, ne prendra pas part au vote pour lui-même, ni pour Monsieur ANGELIS.

Monsieur BONY demande ce qu'il en est de l'éclairage public.

Madame le Maire précise que l'éclairage public est déjà pris en compte par la commune. Il s'agit essentiellement d'honorer la parole municipale donnée il y a plus de 30 ans.

Monsieur LEFEVRE demande si tous les lotissements disposant d'une délibération de principe se verront régulariser par le conseil municipal.

Madame le Maire ajoute qu'en effet dans les cas disposant d'une délibération antérieure acceptant le principe de la municipalisation, dès lors que le dossier présenté par les représentants du lotissement est complet, que le constat de l'état des lieux est correct, la même procédure sera engagée.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil de prendre acte de cette rétrocession et de l'autoriser à prendre toutes mesures nécessaires à la présente délibération.

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

7. PREEMPTION – PARCELLE D 313

Madame le Maire explique qu'afin de réaliser une aire de repos sur le chemin des Panerettes, au sortir du Chemin du Closeau, à mi-côte de la rue Carnot, il est nécessaire d'acquérir la parcelle D 313 (271m²).

A cet effet, Madame le Maire souhaite préempter cette parcelle au prix de 5000 euros.

Madame GUEROT s'interroge sur l'utilité de cette décision, et explique ainsi son abstention.

Madame le Maire sollicite l'accord du Conseil pour préempter la parcelle D 313 d'une surface cadastrale de 271 m² au prix de 5000 euros et l'autorisation de prendre toutes mesures nécessaires à la présente délibération.

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 4 (Mme GUERIoT, MM LEBEGUE, QUIOC, DAMOUR) par manque de compréhension sur la création d'une aire de repos à cet endroit

Informations diverses.

- Madame le Maire remercie tous ceux qui ont œuvré à la mise en place des rythmes scolaires. Des administrés ont envoyé leurs remarques par mail et parmi eux beaucoup expriment leur satisfaction de l'organisation et des ateliers nombreux et divers qui ont été mis en place. Madame GRIZARD ajoute qu'un ajustement a été opéré sur l'organisation des ateliers à la maternelle : pour conserver aux enfants les repères fragiles surtout en début d'année, les enfants restent dans leur école au sein de leurs salles de classe ou de la salle de motricité et ce sont les ATSEM qui conduisent les enfants vers les classes. Madame GRIZARD remercie également tous les agents pour leur travail et leur prise de responsabilité lors de l'organisation et de l'encadrement des ateliers. Les activités sur les écoles Viarons et Olivier Métra se sont mis en place facilement grâce à la bonne organisation et à la participation de tous ; les enfants et les parents sont satisfaits.
- CCAS : négociations en cours en vue de la modification du prestataire de portage de repas
- Les Briardises du 28 septembre au 5 octobre 2013. Deux nouvelles communes dans le programme du festival cette année : Féricy et Le Chatelet-en-Brie. 20 pièces programmées et 9 représentations prévues pour les écoles.
- Une remarque a été faite sur la gêne occasionnée par les cloches de l'église sonnant à 7h00 le matin. La jurisprudence n'apporte pas d'argument pour interrompre et les présents ne souhaitent pas modifier l'horloge de la sonnerie des cloches et les cloches continueront donc à sonner à 7h00.
- Base Régionale de loisirs : Le Conseil adresse toutes ses félicitations à l'équipe junior/cadet d'équifun UCPA qui a participé aux championnats de France et dont 4 membres ont été sacrés champions de France.
- La salle voutée est presque prête, il reste à finaliser l'éclairage central et à poser la pompe à chaleur.
- La construction des bureaux dans le prolongement du Centre de Secours du SDIS rue Louis Perrin, se poursuit.

Prochain Conseil municipal le 13 novembre 2013 sauf si la nécessité de réunir le conseil municipal en octobre se présente.

La séance est clôturée à vingt et une heures quarante.